

## **REUNION DU 3 OCTOBRE 2011**

Convocation : 27 septembre 2011

Affichage : 5 octobre 2011

L'an deux mille onze, le trois octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-sept septembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

**Etaient présents** : HAIRON Yves, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, GALBADON Thérèse, LEPORTIER Patrick, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINÉ Philippe, TRAVERS Régine.

**Absent excusé** : GONZATO Elisabeth (pouvoir donné à Yves HAIRON)

**Secrétaire de séance** : TRAVERS Régine

**Début de la séance** : 20H30

Avant de commencer la réunion, Monsieur le maire présente, au nom du conseil, ses condoléances à Gilbert FLEURY pour le décès de son père, Roger Fleury, survenu le samedi 24 septembre dernier.

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 12 septembre 2011, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **URBANISME**

Permis de Construire :

- BARBÉ Stéphane – 4 La Gravelle de Haut : Construction d'une véranda.
- BROTIN François et Delphine – 49 Les Corbières : Construction d'une maison.
- DEBOUT Maxime et PILETTA Nathalie – 61 Les Bertrands : Construction d'une maison.

Déclarations préalables :

- M'RAH Annie et Jean-Marie – 29 Hameau Dubost : Ouverture d'une fenêtre.

### **PARKING MAIRIE : AVENANT DÉFINITIF AU LOT N°1**

L'assemblée autorise le Maire à signer l'avenant final au lot n°1 du marché de travaux. Celui-ci correspond à des travaux de finition supplémentaires et se monte à 5618,95 € HT. Le montant total du bt n°1 est désormais de 155 818,45 € HT.

Les membres du conseil sont inquiets de l'effritement constaté sur les pierres bleues de la place de la mairie. Un courrier sera envoyé à l'entreprise CAUVIN TP avec une copie au Maître d'œuvre afin de leur demander si cette réaction est normale. Si la friabilité de ce revêtement vient à être confirmée, une décision d'interdiction aux vélos et aux trottinettes devrait être prise.

### **VOIRIE : DIVERS**

Les Corbières : Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une copie du courrier envoyé par l'Association Syndicale des Corbières à l'Entreprise Delacour. Dans ce courrier, l'Association Syndicale demande à l'Entreprise Delacour d'effectuer les aménagements nécessaires concernant la signalisation aux deux sorties du lotissement.

Travaux de voirie dans le bourg et à la garderie : Gilbert FLEURY indique au conseil que le devis proposé par l'entreprise CAUVIN TP concernant des travaux de reprise de revêtement à la garderie ainsi que des travaux d'évacuation des eaux pluviales sur la RD 352 a été signé pour un montant de 3991,00 € HT. Les travaux seront réalisés entre le 10 et le 14 octobre.

## **ARBRES DE L'AVENUE PASTEUR**

Monsieur le Maire indique au conseil que suite à la rencontre avec M. Troisgros, de l'Office National des Forêts, la nécessité de l'abattage de tous les arbres de l'avenue Pasteur a été confirmée, ainsi que le dessouchage de ceux-ci. A la suite de cela, un nouveau plan d'alignement d'arbres sera proposé, longeant une voie dont la largeur sera portée à 5 mètres. Une proposition sera également faite concernant les prochaines essences à replanter et à prévoir au budget 2012.

## **RÉNOVATION DE LA MAISON DU SONNEUR**

Serge COTTEBRUNE présente à l'assemblée les propositions des huit architectes candidats à la mission d'architecture et de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de la Maison du Sonneur.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de retenir le cabinet « Jack De La Llave », et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette nomination.

## **FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LA COMMUNE**

L'assemblée décide, à l'unanimité de fixer le taux de la Taxe d'Aménagement à 2 %, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011. Celle-ci se substituera à la Taxe Locale d'Équipement.

## **TRANSPORT PISCINE**

L'assemblée décide de retenir la société « NORMANDIE VOYAGES » pour le transport aller et retour des enfants de l'école de Tollevast à la piscine de « Chantereyne » à Cherbourg-Octeville. Le coût de cette prestation s'élève à 70 €uros TTC par rotation.

## **INFORMATIONS CCDD**

- Réforme Territoriale : La Communauté de Communes de la Hague a donné un avis défavorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale se réunit le mardi 4 octobre afin de retravailler sur une éventuelle modification du schéma.
- Assainissement : Les travaux d'assainissement concernant les zones des « Hauts Vents » et du « Rocher » seront effectués au premier semestre 2012. Dans le cadre du marché, une tranche optionnelle est prévue pour assainir les « Chênaies », en fonction du coût des autres tranches. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 35% par l'Agence de l'Eau et 15 % par le Conseil Général.
- Petite Enfance : Le Conseil Communautaire a délibéré, lors de sa dernière session pour demander aux communes de prendre la compétence « Petite Enfance », en vue de construire une crèche communautaire. Cette demande sera soumise au conseil lors de la prochaine réunion.

## **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg demandant une subvention d'un de ses élèves domicilié sur la commune.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une subvention de 40 €, qui sera imputée sur le compte 6574 de la section de fonctionnement.

## **LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de M. et Mme Vautier, qui souhaiteraient acquérir une partie du chemin rural passant devant chez eux. En effet, leur propriété est composée de deux parcelles séparées d'un bas-côté appartenant au domaine communal, et l'acquisition de cette partie de chemin communal leur permettrait de joindre ses deux parcelles sans passer par le domaine public. La superficie de cette parcelle n'excéderait pas 50 m<sup>2</sup>.

Tous les frais de bornage et de clôture seraient à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation de cette partie du chemin rural.

DÉCIDE de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue à l'article L.161-10 du Code Rural et, pour ce faire, invite Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

## **ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une convention a été proposée par le Comité Départemental Olympique et Sportif concernant l'acquisition d'un défibrillateur. Le coût serait de 775,13 €, soit 50% du prix d'achat TTC d'un défibrillateur obtenu sans passer par l'intermédiaire du CDOS. L'assemblée donne son accord et autorise la Maire à signer cette convention.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Abribus de la nouvelle route : Celui-ci a été mis en place par les agents communaux la semaine dernière.
- Accueil du mercredi : La fréquentation est encore relativement faible. L'activité tarde à se développer, une publicité plus élargie devra être mise en place afin de pouvoir tenir le budget.
- Cours de « step » : L'utilisation de la salle de motricité ayant été remise en cause, il est proposé à l'A.S.C.T. de faire un essai dans la salle des associations à compter du 14 octobre. Si cela ne convient pas, une autre solution devra être trouvée.
- Remerciement subvention : Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de remerciement du club de Football A.S.M.H.T.C.
- Prochaine réunion : Celle-ci se tiendra le lundi 14 novembre 2011.

*Fin de la séance : 23h15*